

Règlement intérieur du camping La Turelure* :**

Bienvenue au camping La Turelure. Afin de profiter pleinement de votre séjour et dans l'intérêt de tous, nous vous remercions de respecter les dispositions suivantes :

1. Accueil :

Hors saison, l'accueil est ouvert tous les jours de 8h30 à 10h30 et de 17 h à 18h. En saison (juillet et août), l'accueil est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 15h à 19h.

2. Le snack :

Le snack est ouvert du 01/05 au 31/08. Pour les boissons et les glaces : de 8h30 à 12h00 et de 15h à 22h30. Snack sur place : de 18h30 à 22h30 (dernière prise de commande à 21h00).

3. Circulation – Bruit :

La vitesse est limitée à 10 km/h à l'intérieur du camping. **Circulation interdite entre 22 h 30 et 8h.** Une seule voiture est tolérée par emplacement. Le stationnement est interdit sur les voies d'accès ou les emplacements vides. Pour la tranquillité de tous, veillez à ne pas causer de nuisance sonore en journée et respectez les emplacements voisins. **Le silence est de rigueur de 22h 30 à 8h.**

4. Départ : Les campeurs (hors locations) doivent effectuer le paiement de leur séjour (ou le solde) à l'arrivée, pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

5. Visiteurs :

Merci de nous informer si vous recevez des visiteurs. Ils seront tenus de laisser leur véhicule au parking, et de s'acquitter d'une taxe correspondant au tarif en vigueur. Les visiteurs ne sont pas admis à la piscine.

6. Animaux :

Les animaux domestiques sont acceptés sur les emplacements mais pas dans les locations.

Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégories 1 et 2) sont refusés (arrêté du 27/09/09).

Les autres chiens sont admis, à condition d'avoir été déclarés à l'arrivée et sur présentation du carnet de vaccination (obligatoire à l'arrivée, arrêté du 22/01/85). Ils ne doivent pas incommoder leur voisinage par leurs aboiements et salissures. Ils devront être tenus en laisse et respecter la propreté du terrain (les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections). En aucun cas ils ne seront laissés seuls sur l'emplacement, attachés à un arbre, dans la tente, la voiture ou la caravane. En cas de non respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres. Les animaux sont interdits dans les locations.

7. Piscine :

La piscine est ouverte de 10 h à 19h. Le règlement est affiché à l'entrée de la piscine. Pour des raisons d'hygiène, **seuls les slips de bain sont acceptés** (ni shorts, ni bermudas). L'accès à la piscine est strictement réservé aux campeurs et résidents du camping.

8. Plan d'eau :

En respectant les niveaux d'eau requis et selon les conditions climatiques, nous avons une autorisation départementale pour l'aménagement du plan d'eau du 30/06 au 31/08.

L'accès au plan d'eau est strictement réservé aux campeurs. Parents : soyez vigilants : ne laissez pas vos enfants seuls.

9. La propreté :

Veillez avec nous à la propreté et au respect des espaces à vivre en ne jetant vos déchets que dans les espaces prévus à cet effet. Le camping pratique **le tri sélectif** (à l'entrée du camping). Respectez la **végétation et les arbres**.

Merci de laisser également les **sanitaires propres** après chaque utilisation. Ne pas jeter de lingettes ou autres déchets dans les toilettes. Tout emplacement ou locatif devra être **maintenu dans l'état de propreté** dans lequel le campeur l'a trouvé à son arrivée sur les lieux.

10. L'eau :

Soucieux de notre environnement, **ne gaspillons pas l'eau**. Les petites machines à laver individuelle sont strictement interdites. Il est interdit de laver les animaux dans les sanitaires ou de laver votre véhicule.

11. Responsabilité :

Les parents sont entièrement **responsables de leurs enfants** : ne les laissez pas seuls aux sanitaires, à la plaine de jeux, à la rivière, au plan d'eau ou à la piscine.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou d'accident du fait du campeur ou de ses enfants.

12. Consignes de sécurité :

En cas d'incendie ou d'inondation, merci de suivre les **consignes de sécurité et d'évacuation** affichées aux sanitaires et à l'intérieur du camping. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de premiers secours de 1^{ère} urgence se trouve au bureau d'accueil.

13. Feu de bois / Barbecues :

Par arrêté préfectoral, les barbecues (feu de bois) sont strictement interdits du 01/07 au 30/09. Nous mettons à votre disposition 2 barbecues communs. Merci de ne pas faire de feu sur votre emplacement.

14. Admission/ Infraction :

Le fait de séjourner sur le camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. En cas de non respect du règlement ou au cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers, le gestionnaire pourra, selon le cas, mettre en demeure ce dernier. En cas d'infraction grave ou répétée, le gestionnaire pourra résilier le contrat et en cas d'infraction pénale, faire appel aux forces de l'ordre.